



**Confédération Construction**  
Construction, énergie & environnement

**Communiqué de presse**  
27/02/2017, Bruxelles

**contact de presse**  
Frederik Bronckaerts - Attaché de presse  
T 02 545 56 28 • M 0499 34 62 10  
[frederik.bronckaerts@confederationconstruction.be](mailto:frederik.bronckaerts@confederationconstruction.be)

## Plus d'emprunts, mais la capacité de remboursement reste saine

**A en croire la Banque Nationale, les banques se montrent trop souples dans l'octroi de crédits hypothécaires. Elle entend, dès lors, en durcir les conditions. Selon la Confédération Construction, rien n'indique toutefois que la capacité de remboursement des particuliers soit sous pression. Elle met en garde contre des mesures susceptibles de perturber le marché du logement et plaide, par voie de conséquence, pour une politique de crédit équilibrée.**

Si le nombre de crédits hypothécaires en cours augmente d'année en année, les familles remboursent encore leurs emprunts sans trop de problèmes. Quelque 3 millions de prêts sont actuellement en cours ; mais seul 1% d'entre eux fait l'objet de complications dans le remboursement de l'emprunt. A ce jour, le nombre de crédits hypothécaires problématiques est même inférieur à ce qu'il était il y a deux ans et n'a causé aucune poche de risques au niveau du marché immobilier belge. La Banque Nationale attire toutefois l'attention sur une surévaluation du marché immobilier. Mais cette surévaluation, elle la décrit elle-même comme très limitée (6 %) et, surtout, plus limitée qu'il y a douze mois (11 %).

Cette même Banque Nationale note également que beaucoup de Belges empruntent encore des quotités importantes (parfois plus de 100 % de la valeur du bien qu'ils financent par leur emprunt). Il est compréhensible que ce type d'emprunt génère, en principe, davantage de risques (tant pour l'organisme prêteur, que pour l'emprunteur) que d'autres. La discussion reste ouverte sur le fait de savoir si ces « *risques supplémentaires* » sont actuellement suffisamment couverts et sur ce qu'il convient de faire si ce n'était pas le cas.

### **Une politique de crédit équilibrée**

La Confédération Construction met toutefois en garde sur les conséquences de mesures irréflechies, suite auxquelles les projets immobiliers ne seraient plus finançables : chute des prix immobiliers, activité de construction, confiance des consommateurs, avec les conséquences négatives qui en découlent pour l'économie et l'emploi.

**Robert de Mûelenaere, l'administrateur délégué de la Confédération argumente de la sorte :** « *Nous plaidons, dès lors, pour une politique équilibrée. Il doit rester possible d'emprunter des montants élevés. Ceux-ci ne posent en effet pas nécessairement plus de risques qu'un crédit pour une quotité inférieure. Il est important d'examiner séparément les situations financières des emprunteurs et de veiller à ce que le risque spécifique soit couvert dans ces cas. Nous protégeons ainsi tant l'organisme prêteur que l'emprunteur, sans perturber le marché immobilier* ».

*La Confédération Construction défend les intérêts de plus de 15.000 entreprises du secteur de la construction de toute taille (indépendants, pme, grandes entreprises), actives dans tous les segments de la construction. Elle est présente au niveau local, régional, national et européen. La Confédération est à l'initiative de grands événements tels que le Forum Construction et la Journée Chantiers Ouverts.*

